



FRANCE

Le pari de la réouverture des écoles

Le gouvernement a précisé les modalités de la rentrée scolaire, dès lundi. Une classe sera fermée dès le premier cas avéré de Covid chez un élève.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Rouvrir les écoles sans prendre le risque d'alimenter la propagation du virus : c'est toute la difficulté de l'exécutif qui a confirmé le retour des écoliers en présentiel à partir du 26 avril, et à partir du 3 mai pour les collégiens et lycéens. « J'entends parfaitement les arguments suivant lesquels l'amélioration de la situation ne serait pas suffisante, mais nous avons la conviction que les dégâts [liés à une] situation prolongée de fermeture doivent nous préoccuper tout autant que ceux liés à la pandémie », a affirmé Jean Castex. La réouverture des établissements scolaires doit, selon lui, s'accompagner de « conditions strictes dans un cadre sanitaire le plus protecteur possible ».

« Ce cadre prévoit un protocole très strict et le renforcement massif des capacités de tests à tous les niveaux, aussi bien pour les élèves que les personnels », a souligné le Premier ministre. Le gouvernement a décidé d'étendre à toute la France la règle de fermeture d'une classe dès le premier cas avéré de Covid. Elle avait été appliquée fin mars dans les départements les plus touchés par l'épidémie, et avait alors entraîné une multiplication des fermetures de classes. « Il est préférable d'avoir 1 % des classes de France qui ferment plutôt que 100 % des écoles », a justifié le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.

Pour surveiller la circulation du virus dans les écoles, Jean Castex a annoncé plus de tests salivaires : de

250.000 par semaine fin mars, ils doivent passer à un rythme de 400.000 à partir de la réouverture des écoles et avec la perspective de 600.000 tests mi-mai. Ils seront concentrés dans les départements les plus touchés par l'épidémie. Selon Jean Castex, « 64 millions d'autotests seront proposés dès la semaine prochaine à tous les personnels, puis les lycéens à partir du 10 mai ».

Les autotests sont réservés aux plus de 15 ans, comme l'a recommandé la Haute Autorité de santé, autrement dit les lycéens et les personnels. Ces derniers recevront deux autotests à réaliser chez eux chaque semaine. Les autotests démarreront pour les enseignants et autres adultes dès lundi. Les élèves, eux, pratiqueront ces autotests dans leur établissement, mais Jean-Michel Blanquer n'exclut pas qu'ils le fassent ensuite à leur domicile. Dans un premier temps, l'Éducation nationale va diffuser des tutoriels et faire appel à des personnels volontaires pour encadrer ces autotests. « La Haute Autorité de santé se prononcera en début de semaine prochaine sur la possibilité de les proposer à des élèves plus jeunes », a par ailleurs précisé Jean Castex, en référence aux collégiens.

Le gouvernement était très attendu aussi sur la vaccination des enseignants. Les syndicats plaident pour que les personnels qui travaillent dans les écoles, collèges et lycées soient prioritaires, regrettant que la vaccination ne soit ouverte qu'aux plus de 55 ans. L'Association des maires de France

réclamait aussi « de lever la condition d'âge » pour tous les adultes qui travaillent dans les écoles, à commencer par ceux qui exercent en maternelle, puisque ce sont des espaces où les enfants n'ont pas de masque. « D'autres vagues » de vaccination suivront pour les professeurs de plus de 50 ans qui travaillent avec des enfants en situation de handicap ou s'occupent d'élèves en maternelle, a annoncé Jean-Michel Blanquer. Après les écoliers, le retour en présentiel des collégiens et lycéens se fera le 3 mai, à l'issue d'une semaine de cours à distance. Les demi-jauges s'appliqueront dans tous les lycées. Les collégiens des classes de quatrième et troisième scolarisés dans les quinze départements les plus touchés par l'épidémie basculeront aussi en demi-jauge.

Concernant les examens, le ministre de l'Éducation nationale a confirmé que les épreuves du brevet et du bac (grand oral et philosophie) seraient maintenues. De même, dans l'enseignement supérieur, les examens pourront de nouveau se tenir en présentiel. Interrogé sur la demande qui serait faite aux candidats de présenter un test négatif pour passer les examens, Jean-Michel Blanquer a indiqué que « c'est un sujet sur lequel on peut éventuellement évoluer, mais a priori ce n'est pas cela qui est prévu ». ■



**Les autotests
seront déployés
massivement dès la
semaine prochaine
pour les enseignants,
et à partir du 10 mai
pour les lycéens.**



Après les écoliers, lundi 26 avril, le retour en présentiel des collégiens et lycéens se fera le 3 mai, à l'issue d'une semaine de cours à distance. *Photo Martin Bureau/AFP.*

